

Fantastique année 2022 à toutes et tous !

Cette première lettre d'infos de 2022 est l'occasion pour nous de vous souhaiter une excellente nouvelle année, tant professionnellement que personnellement. De notre côté, nous allons continuer à défendre vos conditions de travail, porter au mieux votre parole et défendre une université de service public, ouverte à toutes et tous. Si vous partagez notre vision et nos valeurs, n'hésitez vraiment pas à nous rejoindre, à enrichir nos prises de position, de vos réflexions et de votre vécu. Et n'hésitez pas non plus à nous solliciter si vous rencontrez des difficultés. Mieux vaut parfois nous alerter rapidement avant que la situation ne devienne inextricable.

Macron devant la GPU FU

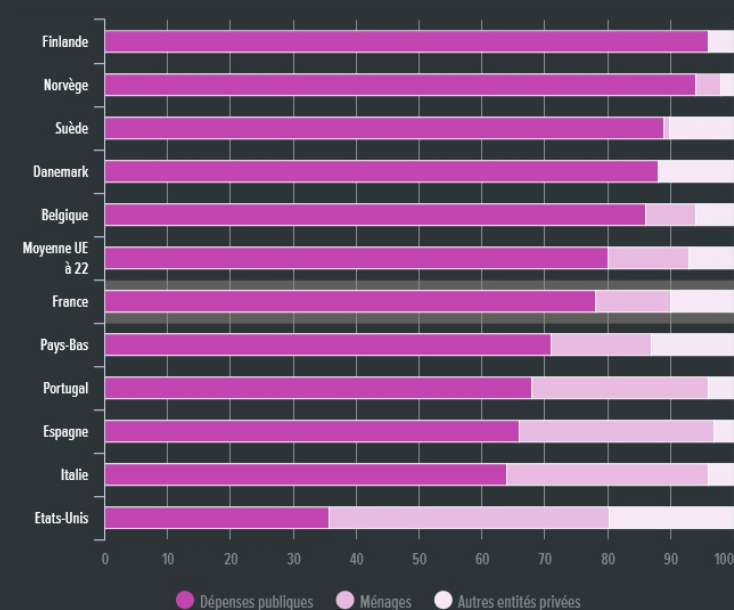
“on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont boursiers et où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante et une difficulté à financer un modèle qui est beaucoup plus financé sur l'argent public que partout dans le monde”

Voici la phrase qui a fait le plus parler du discours de Macron en clôture du congrès de la Conférence des Présidents d'Universités rebaptisée pour l'occasion en France Universités (bien le coup de com' pour faire croire qu'ils représentent la communauté universitaire alors qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes, chapeau !). Et pour cause. A part lui, tout le monde a compris qu'il pensait à la hausse des frais d'inscription, qu'il a déjà augmentés brutalement pour les étudiants extra-communautaires. Pour répondre à notre président, un graphique et un passage du livre *Le classement de Shanghai - L'Université marchandisée*, d'Hugo Harari-Kermadec, sur la situation en Angleterre.

“Si la dette produit des effets disciplinants qu'on ne saurait négliger, d'un point de vue financier c'est toujours l'État qui collecte des contributions pour financer les universités (précédemment par les impôts, aujourd'hui par les remboursements des prêts), d'autant que les défauts sur les prêts étudiants font qu'une importante part des frais d'inscription finie par être payée par l'État. En revanche, le fonctionnement en quasi-marché ouvre la possibilité que d'autres "client.e.s" se présentent : des étudiant.e.s extracommunautaires, des étudiant.e.s en formation continue, des entreprises cherchant un prestataire de service pour une formation. Ces publics ne bénéficient pas des prêts étudiants, ni des plafonds de frais d'inscription, et c'est donc un réel échange marchand d'achat et de vente de service d'enseignement supérieur qui se réalise.”

La France ne se distingue pas en matière de financement public de l'enseignement supérieur

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaires, en 2018 (%)



Source : OCDE

Responsables de service, prenez soin de vos agents !

Dès mai 2020, nous alertions sur des comportements assez problématiques de certains responsables de service (voir [ici](#)). Si on peut noter aujourd'hui des améliorations ou en tout cas un souci du dialogue, certains n'en font toujours qu'à leur tête. Le premier ministre, relayé par notre ministère, relayé par notre université, dit trois de jours de télétravail, et pourtant ce n'est toujours pas appliqué partout. Le bouquet, c'est que lorsque nous rappelons gentiment la règle, on trouve ça « déplacé ». Autre souci, c'est que la présidence elle-même n'arrive toujours pas à (ou ne veut pas) faire appliquer partout cette règle pourtant simple. Alors l'université, une zone de non-droit ? Bah, oui un peu et c'est inquiétant, surtout que c'est toujours au détriment des mêmes... Ce mois-ci, on va donner quelques conseils aux « chefs », afin de leur éviter de se retrouver dans des situations juridiquement inconfortables. Donc le principe de base, c'est que vous êtes **pénalement** responsable de la santé de vos agents. Et ce n'est pas que théorique. Nous vous invitons donc à lire attentivement la circulaire de 2010 dont l'objet est le rappel des obligations des administrations d'État en matière d'évaluation des risques professionnels (voir [ici](#)). Dans le cas d'une non-mise en place délibérée d'un texte officiel mettant en danger la santé de vos agents (et on rappelle ici que le Covid peut être reconnue comme une maladie professionnelle), ça peut vous coûter bonbon. Donc comme on aimerait bien vous éviter la prison mais surtout que vous appliquiez le droit, on vous invite à prendre tout ça en compte dans vos décisions. Et évidemment, tout ceci n'est pas valable que pour le Covid. Donc prendre des responsabilités, ce n'est pas qu'une ligne sur un CV, c'est avant tout prendre soin des personnels et leur garantir des bonnes conditions de travail. Certains le font très bien, fort heureusement, mais on aimerait que ce soit le cas partout.

Focus sur les scols

Fait assez rare pour être souligné, quelques articles de presse ont mis en lumière les personnels Biatss. Bravo donc à [Campus Matin](#) pour leurs trois articles récents sur le sujet. Le dernier en date, que vous trouverez en cliquant [ici](#) aborde le sujet des personnels de scolarité. Nous vous partageons ici l'introduction mais on vous invite fortement à le lire dans sa globalité.

“Ils sont souvent le premier contact que les étudiants ont avec l'université. Pivots essentiels de tous cursus, les gestionnaires de scolarité ont connu, ces dix dernières années, une véritable révolution, avec la complexification croissante de leurs tâches. Le tout, sans réévaluation de ces personnels, toujours cantonnés, pour la plupart, à une fonction de catégorie C. La faute, notamment, à un no man's land administratif : le métier n'existe pas en tant que tel dans les grilles !”

Au sein de notre université, la grande majorité des responsables de scolarité ont alerté plusieurs fois la présidence (une première fois en novembre 2019 et une deuxième, en incluant le CHSCT en mai 2021). Depuis, pas grand chose de concret mais un peu quand même. Le CHSCT a pris ses responsabilités, a voté une visite de l'ensemble des scolarités de l'université, a effectué ces visites et se penche maintenant sur le rapport qu'il remettra à la présidence. Du côté de la présidence, le DGS adjoint qui devait s'occuper de cette problématique, est déjà mis dans un petit placard à l'INSPE en attendant son départ. Question de loyauté nous dit-on. Mouais, assez léger. Surtout, malgré le fait qu'il n'ait pas tenu un an, il avait avancé sur le sujet... Alors un an de travail (et de salaire) perdu ? On espère que sa remplaçante, qui nous vient de l'UBFC, saura retrouver ce travail, s'appuyer sur le rapport du CHSCT, recevra en personne les personnels de scol et avancera assez vite sur le sujet. Pour conclure, cette instabilité nous pose toujours problème. Un nouveau DGS arrive, un DGS adjoint part et pendant ce temps, les dossiers de fond n'avancent guère...

Présidente cherche chauffeur

Bon, cette masse salariale, trop élevée ou pas ? Vraiment, on n'arrive plus à suivre. A priori, pour être le chauffeur personnel de la présidente, là, ça passe. Annonce à retrouver [ici](#).